

RAPPORT N° 02/5-38
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2002)

MODIFICATION DU LOT 8

Par Délibération en séance du 27 mars 2002, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres complémentaire pour l'acquisition de véhicules en 2002.

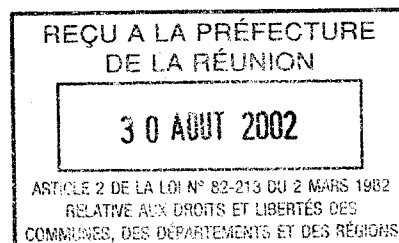
Je vous demande de m'autoriser à modifier le Lot 8, comme suit :

deux-roues / motos 125 cc 3 au lieu de 1,

l'estimation prévisionnelle du marché passant de 310 500 à 320 500 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-38
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 août 2002**

OBJET

**ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2002)**

MODIFICATION DU LOT 8

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le Chapitre 21 / Article 2182 du BP 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-38 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à modifier le Lot 8 de l'appel d'offres «acquisition de véhicules (programme complémentaire 2002)», comme suit :

deux-roues / motos 125 cc 3 au lieu de 1,

l'estimation prévisionnelle du marché passant de 310 500 à 320 500 euros.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

